



Les voix des femmes

**Pistes d'action pour des mesures adaptées aux besoins des femmes
en situation d'itinérance ou à risque de l'être de la région de Montréal**

2024

Notes informatives

ADS/ACS :

« Analyse différenciée selon les sexes » ou ADS est l'appellation retenue par le gouvernement du Québec et la municipalité de Montréal alors que le gouvernement canadien utilise plutôt l'expression « analyse comparative entre les sexes » (ACS). Pour les fins du présent projet, nous utiliserons l'expression privilégiée par le gouvernement fédéral.

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous souhaitons reconnaître que le Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes [PPLIF] œuvre sur un territoire non cédé. Tiohtià:ke/Montréal est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, notamment la nation Kanien'kehá : ka (Mohawk), et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident.

ÉCRITURE INCLUSIVE

Ce document aborde les pistes de solution afin de prévenir et lutter contre l'itinérance des femmes. De ce fait, les femmes cisgenres et les femmes trans représentent la majorité du public ciblé par le projet. C'est pourquoi nous utiliserons surtout le terme femme. Néanmoins, certaines des ressources consultées accueillent également des personnes non binaires et des hommes trans. En effet, elleux ont recours à des services dédiés aux femmes, notamment en raison des risques de victimisation au sein des ressources pour hommes ou de leur exclusion de certains services.

Contributions

Ce projet est une initiative du Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes [PPLIF].

Ce rapport est le résultat du travail collectif de plusieurs femmes qui ont accepté de partager leur expérience de l'itinérance. Il fait suite à l'*État de la situation* sur les besoins non répondus et les trous de service auxquels sont confrontées les femmes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Il est d'ailleurs important pour nous de reconnaître le savoir et l'expertise de ces dernières. Nous considérons qu'elles sont les mieux placées pour déterminer leurs besoins. Elles seront donc citées comme expertes du vécu. À cette expertise du vécu s'ajoute celle des différentes équipes de travail œuvrant auprès des femmes en difficulté et de nos équipes de travail.

RELECTURE, CORRECTIONS ET COMMENTAIRES :

Sara Isabel Gomez Garcia, coordonnatrice des communications et du financement, Maison Marguerite

Julie Chevalier, Directrice, Maisons de l'Ancre

Lilia Goldfarb, Directrice adjointe, Maisons de l'Ancre

Mireille Roy, directrice, Maison Marguerite

Mélanie Walsh, directrice, Auberge Madeleine

Louise Waridel, directrice clinique, La rue des Femmes

Geneviève Roberge, coordonnatrice de l'hébergement et volet logement, Passages

RÉDACTION :

Chanel Gignac, chargée de projet, Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes [PPLIF]

Ce projet a été rendu possible grâce au précieux soutien financier de Femmes et Égalité des genres Canada.



Femmes et Égalité des genres Canada Women and Gender Equality Canada

MEMBRES DU PPLIF



LES MAISONS
DE L'ANCRE



Table des matières

1	Qui sommes-nous ?	5
----------	--------------------------	----------

2	Mise en contexte	5
----------	-------------------------	----------

3	Pistes d'action	6
----------	------------------------	----------

3.1	- ACS+ : Un processus incontournable pour l'atteinte de l'égalité de fait	6
-----	---	---

3.2	- Parler d'itinérance de manière inclusive	8
-----	--	---

3.3	- Lutter contre l'ensemble des violences basées sur le genre	9
-----	--	---

3.4	- Pour l'accès inclusif aux soins de santé	11
-----	--	----

3.5	- Revenu décent pour une vie digne	13
-----	--	----

3.6	- Droit au logement : la nécessité d'un continuum d'offre résidentielle	15
-----	---	----

3.7	- Des ressources adaptées aux réalités des femmes	17
-----	---	----

3.8	- Pour un réel partage de l'espace public	19
-----	---	----

4	En conclusion	20
----------	----------------------	-----------

1 – Qui sommes-nous ?

Le Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes [PPLIF] est un regroupement régional de ressources d'hébergement pour femmes en difficulté de Montréal. Les maisons qui constituent le PPLIF s'inscrivent dans un continuum de services de prévention et de lutte à l'itinérance dans une perspective féministe intersectionnelle visant l'autonomie des femmes.

Notre partenariat résulte de la mise en commun d'expertises dans un contexte socio-économique et politique difficile à la fois pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance et pour les ressources qui tentent de les soutenir.

2 – Mise en contexte

Devant une augmentation constante du nombre de refus par manque de places et de la détérioration des conditions dans lesquelles arrivent les femmes qui fréquentent nos ressources, le PPLIF a répondu à l'appel de projets de Femmes et Égalité des genres Canada [FEGC]. Par ce projet, nous voulions mettre en commun nos constats, nos expertises et les voix des femmes qui fréquentent nos ressources pour brosser un portrait des besoins non répondus et des trous de service auxquels doivent faire face ces dernières.

Quarante-huit femmes qui fréquentent ou ont fréquenté les ressources d'hébergement se sont exprimées sur leurs besoins non répondus en plus de 62 travailleuses qui se sont exprimées sur leurs perceptions des besoins non répondus des femmes en difficulté.

Pour faire suite au rapport *Les voix des femmes : État de la situation sur les besoins non répondus des femmes en difficulté de Montréal*, le présent document vise à proposer des pistes d'action nommées autant par nos partenaires, nos équipes de travail que par les expertes du vécu rencontrées.

Pour consulter le rapport complet :

www.pplif.org/wp-content/uploads/2024/02/Etat-de-la-situation_2024.pdf

3.1 - ACS+ : Un processus incontournable pour l'atteinte de l'égalité de fait

LES CONSTATS

- Selon le dénombrement de 2022, 29,3 % des personnes en situation d'itinérance à Montréal sont des femmes;
- Les données montréalaises, québécoises et canadiennes évaluent, quant à elles, que les femmes forment entre 25 et 40 % de la population en situation d'itinérance (Bellot et Rivard, 2017). Cette proportion se révèle en constante augmentation depuis les dernières décennies (CSF, 2012; Conseil des Montréalaises [CM], 2017) et les femmes autochtones y sont surreprésentées;
- En moyenne en 2021-2022, 42 % des femmes qui ont fréquenté l'une des ressources du PPLIF en étaient à leur premier séjour;
- Malgré l'importante proportion de femmes en situation d'itinérance, leurs réalités sont peu considérées lors de l'élaboration de projets de loi, de programmes ou de toutes autres initiatives politiques et institutionnelles.

L'analyse différenciée selon les sexes¹ permet de comprendre les effets de mesures mises en œuvre en considérant les spécificités des genres. L'analyse intersectionnelle, quant à elle, permet de considérer les différents systèmes d'oppression et la manière dont ils interagissent et se renforcent mutuellement. En ce sens, l'ACS+ permet d'éviter de renforcer les situations de vulnérabilité et d'oppression vécues par les femmes et les personnes de la diversité de genre. Davantage qu'une exigence envers les organismes communautaires, le gouvernement doit lui-même adopter ce processus lors de l'élaboration et de la réalisation d'initiatives au sein de l'ensemble de ses ministères.

1 Réfléchir en termes de genre plutôt qu'en termes de sexe serait nettement plus approprié. D'ailleurs, certaines provinces canadiennes ont commencé à utiliser l'analyse comparative selon le genre (ACG) (Voir notamment le Nouveau-Brunswick).

LES RECOMMANDATIONS

Nos recommandations :

- **L'adoption** de l'ACS+ par les instances politiques et institutionnelles lors de toutes leurs initiatives (conception de lois, politiques, programmes) pour l'ensemble des ministères et institutions publiques et que les résultats de ces analyses soient pris en considération lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs projets.
- **Consulter** les ressources pour femmes en situation d'itinérance ou à risque de l'être **et reconnaître** leur expertise lors de l'élaboration de l'ensemble des initiatives en itinérance.
- **Établir** des processus de consultation qui permettent aux femmes qui vivent ou ont vécu une situation d'itinérance de participer aux discussions sur les mesures à mettre en place et prendre leurs paroles en considération.

3.2 - Parler d'itinérance de manière inclusive

LES CONSTATS

- La définition de l'itinérance de la *Politique nationale en itinérance* tend à rendre invisible les réalités propres aux femmes et personnes de la diversité de genre;
- L'adoption d'une définition inclusive dans laquelle on reconnaît explicitement l'itinérance cachée ainsi que les violences (structurelles, institutionnelles, interpersonnelles et systémiques) auxquelles elles sont confrontées est un point de départ pour prévenir et lutter contre l'itinérance de manière inclusive;
- Au-delà d'une définition inclusive, les femmes qui fréquentent nos ressources peinent à s'identifier à l'itinérance, ce qui peut contribuer à retarder la recherche d'aide. Il s'avère essentiel de déconstruire l'image que nous avons de l'itinérance et de sensibiliser la population à ce phénomène qui ne cesse de croître.
- Les jeunes peuvent également vivre des épisodes d'itinérance et être en milieu scolaire. Ainsi, selon certaines jeunes femmes rencontrées, la sensibilisation serait nécessaire dans ces milieux.

LES RECOMMANDATIONS

Ce que les expertes du vécu recommandent :

- **Déconstruire** l'idée que l'itinérance est celle du *clochard*, et ce même au sein des institutions scolaires, rappeler que l'on ne naît pas « itinérante » et qu'une situation d'itinérance peut s'incarner de multiples façons et survenir à n'importe quel moment dans une vie.

Nos recommandations :

- **Adopter** une définition inclusive de l'itinérance qui tient compte des réalités des femmes et des personnes de la diversité sexuelle et de genre.

3.3 - Lutter contre l'ensemble des violences basées sur le genre

LES CONSTAT

- 91 % des femmes en situation d'itinérance ont été victimes d'agression au cours de leur vie (Schwan *et al.*, 2020);
- Entre 50 et 100 % des femmes qui fréquentent nos ressources rapportent avoir été victimes de violences²;
- Ces violences outrepassent la dimension interpersonnelle, elles sont structurelles, institutionnelles et systémiques;
- Le cumul des violences subies tout au long de la trajectoire de vie peut engendrer des détresses physiques et psychologiques, ce qui peut contribuer à intensifier des enjeux de santé mentale, mener à une hospitalisation ou à une incarcération. Certaines pour supporter les conséquences de ces violences et de l'insécurité se tournent vers l'usage de drogues et d'alcool;
- Les violences qu'elles vivent sont souvent banalisées.

Davantage que des facteurs individuels qui peuvent fragiliser leur parcours, les multiples violences auxquelles résistent quotidiennement les femmes sont institutionnelles, structurelles et systémiques. Les violences institutionnelles peuvent notamment se produire lors d'un passage en institution (centre hospitalier, centre jeunesse, milieux carcéraux) ou d'une sortie d'institution mal planifiée ou être le fait d'un agent de sécurité public ou privé.

Ces violences sont également le résultat de systèmes d'oppression (colonialisme, âgisme, patriarcat, racisme, capacitisme, etc.) qui interagissent et se renforcent entre eux. Pour prévenir et lutter contre l'itinérance des femmes, il faut cesser de banaliser les violences qu'elles vivent et agir sur les structures qui permettent à ces violences d'exister et de persister.

² Ces données proviennent de ce que les femmes nomment, ce qui peut expliquer l'écart important entre certaines ressources. Néanmoins, nous nous entendons pour dire que la très grande majorité des femmes qui fréquentent nos ressources ont vécu des violences.

LES RECOMMANDATIONS

Nos recommandations :

- **Agir** sur les dimensions systémiques, structurelles et institutionnelles des violences vécues par les femmes et les personnes de la diversité sexuelle et de genre;
- **Améliorer** les sorties d'institutions (centre jeunesse, centre hospitalier et milieux carcéraux) en évitant de rediriger ces personnes vers les ressources d'hébergement d'urgence;
- **Accorder** une attention particulière aux multiples réalités des femmes en situation d'itinérance ou à risque de l'être lors de l'élaboration de politiques, programmes ou toutes autres initiatives en matière de lutte contre les violences basées sur le genre.

3.4 – Pour l'accès inclusif aux soins de santé

LES CONSTATS

- Les conditions de (sur)vie dans lesquelles se retrouvent les femmes en situation d'itinérance ont des effets importants sur la santé physique, psychologique et sexuelle de ces dernières;
- Plus de la moitié de celles qui fréquentent nos ressources vivent avec un enjeu de santé physique. De plus, entre 78 et 100 %³ d'entre elles manifestent ou vivent avec un enjeu de santé mentale;
- Malgré cette situation, encore aujourd'hui, elles ont peu accès aux services de santé et services sociaux en raison du manque de services, de l'organisation de ces derniers ainsi que de la discrimination et des stigmatisations vécues au sein de ceux-ci;
- Les soins de santé sont particulièrement difficiles à obtenir dans les milieux carcéraux et les centres jeunesse, ce qui peut contribuer à la détérioration des conditions de santé physique et mentale;
- Certains services en santé mentale, notamment les centres de crise et les services en dépendances, sont peu adaptés à la réalité des femmes et des personnes de la diversité sexuelle et de genre;
- Plusieurs femmes rencontrées de même que plusieurs travailleuses considèrent qu'il y a un manque de ressources inclusives en santé sexuelle et reproductive pour les femmes en situation d'itinérance.

Il faut davantage qu'une volonté de réaffilier les femmes au réseau, c'est le réseau qui doit s'adapter aux diverses réalités vécues par ces dernières. Autant les expertes du vécu et nos équipes de travail que les partenaires nomment l'importance de développer des services alternatifs, là où les femmes et les personnes de la diversité de genre se trouvent.

3 Ces données proviennent des rapports d'activités des ressources d'hébergement membres du PPLIF.

LES RECOMMANDATIONS

Ce que les expertes du vécu recommandent :

- **Faciliter** l'ensemble des démarches et améliorer l'accès aux professionnelles de la santé, particulièrement en santé mentale;
- **Développer et bonifier**
 - les services d'accompagnement à la sortie d'un centre hospitalier et assurer une continuité des services une fois à l'extérieur;
 - les services d'accompagnement au sein du réseau de santé et des services sociaux, notamment lorsqu'elles ont besoin d'être redirigées vers d'autres professionnelles de la santé;
 - les services de santé et services psychosociaux via et au sein des ressources qu'elles fréquentent;
- **Lutter** contre la discrimination et la stigmatisation au sein du réseau et être accueillies sans jugement, être crues et cesser d'être infantilisées.

Nos recommandations :

- **Investir** massivement en santé mentale et améliorer les corridors de services entre les ressources d'hébergement et les professionnelles de la santé;
- **Améliorer**
 - les corridors de services entre les services de santé jeunesse et les services pour adulte;
 - l'accessibilité des soins de santé physique et mentale dans les centres de détention et les centres jeunesse;
- **Développer et bonifier**
 - des services et des ressources inclusives, non mixtes qui permettent d'apaiser une crise de santé mentale;
 - des ressources en santé mentale qui tiennent compte des traumatismes liés aux abus et agressions subis par les femmes et les personnes de la diversité de genre;
 - des services inclusifs en santé sexuelle et reproductive;
 - des services en dépendances non mixtes adaptés aux réalités des femmes et des personnes de la diversité sexuelle et de genre (incluant la dépendance aux substances prescrites);
- **Améliorer** les services à la sortie des institutions (centre hospitalier, milieu carcéral et centre jeunesse);
- **Adopter** une approche globale et féministe et favoriser une vision préventive de la santé.

À l'instar du RAPSIM et du Collectif pour un Québec sans pauvreté,

- **Inclure** tous les soins dentaires dans le programme d'assurance maladie administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);

3.5 - Revenu décent pour une vie digne

LES CONSTATS

- Les femmes sont désavantagées sur le plan économique, notamment en raison de la structure genrée, raciale et capacitiste du marché du travail. Cette situation est d'autant plus importante pour les femmes à la croisée des oppressions, celles qui ont un casier judiciaire ou qui ont une personne à charge (parentalité ou proche aidante);
- En moyenne en 2022-2023, 10,7 %⁴ des femmes qui arrivent dans nos ressources ont un emploi et peinent malgré tout à combler l'ensemble de leurs besoins. Chez les jeunes, cette proportion semble plus importante;
- En moyenne en 2022-2023, 55,2 %⁵ des femmes qui fréquentent nos ressources bénéficient d'un programme de solidarité sociale ou d'aide sociale dont le montant est insuffisant pour répondre à l'ensemble de leurs besoins;
- En moyenne selon les données 2022-2023, 13,2 %⁶ des femmes qui fréquentent nos ressources sont sans revenu à leur arrivée. Pour les jeunes femmes de Passages, cette proportion est près du double des autres ressources.

Pour prévenir et lutter contre l'itinérance des femmes, il faut leur assurer un revenu suffisant permettant de combler l'ensemble de leurs besoins, ce qui inclut le temps de loisir. En plus de simplifier et bonifier les programmes d'aide sociale et de solidarité sociale, il est nécessaire que nos milieux de formation et de travail soient inclusifs et cohérents avec les réalités des femmes et des personnes de la diversité de genre.

4 La Maison Marguerite (9 %) , Auberge Madeleine (8,5 %), La rue des Femmes (14 %), Maisons de l'Ancre (3%) et Passages (19 %)

5 La Maison Marguerite (61 %), Auberge Madeleine (35 %), La rue des Femmes (67 %), Maisons de l'Ancre (75%) et Passages (38 %)

6 La Maison Marguerite (9 %), Auberge Madeleine (15 %), La rue des Femmes (4 %), Maisons de l'Ancre (3%) et Passages (35 %)

LES RECOMMANDATIONS

Ce que les expertes du vécu recommandent :

- **Bonifier et simplifier** l'accès à l'aide de dernier recours;
- **Créer** des ponts avec le marché du travail.

Nos recommandations :

À l'instar du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et du RAPSIM,

- **Élargir** le Programme de revenu de base aux personnes qui n'ont pas les moyens de couvrir leurs besoins essentiels;

À l'instar de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études,

- **Adopter** une loi-cadre en matière de conciliation famille-travail-études;

À l'instar du RAPSIM,

- **Développer, bonifier et adapter** une diversité de programmes d'insertion en emploi qui répondent aux réalités des femmes en difficulté;
- **Adapter** les programmes d'insertion en emploi et de formation aux femmes qui ont à charge une autre personne (enfant ou un proche).

3.6 – Droit au logement : la nécessité d'un continuum d'offre résidentielle

LES CONSTATS

- Les femmes qui fréquentent nos ressources ont de la difficulté à se trouver un logement convenable et sécuritaire. Les logements qui leur sont accessibles sont souvent insalubres ou se trouvent dans des quartiers mal desservis par les services;
- Le choix du quartier est pourtant fondamental dans leur processus, notamment pour être à proximité des ressources qu'elles utilisent (organismes communautaires, pharmacie, etc.). Certaines doivent également respecter des conditions de libération conditionnelle ou encore sont en démarche pour maintenir les liens avec leur(s) enfant(s);
- Elles subissent d'importantes discriminations (demande de référence ou enquête de crédit) autant lorsqu'elles cherchent un logement que lorsqu'elles y habitent. Les femmes issues de l'immigration récente, racisées, qui sortent de détention ou avec enfant sont particulièrement susceptibles de vivre ces discriminations;
- Elles sont également victimes de pratiques illégales, tel le refus de signer un bail en raison de leur statut social alors qu'elles habitent le logement et paient le loyer;
- Les logements sociaux sont insuffisants pour répondre à l'ampleur de la demande et les critères d'admissibilité sont souvent trop restrictifs. Certains critères de ces programmes excluent carrément certaines femmes et les personnes de la diversité de genre, notamment celles qui ont un statut d'immigration précaire ou n'ont pas de statut reconnu. Qui plus est, les démarches pour y avoir accès sont souvent complexes et intrusives, ce qui nécessite un accompagnement soutenu de la part des intervenantes;
- Outre le fait que les logements privés sont inabordables, nombreuses sont celles qui nécessitent un soutien en logement pour rompre l'isolement, leur assurer une stabilité résidentielle, les soutenir dans leurs démarches, etc.;
- Les services post-hébergement sont essentiels afin de favoriser l'inclusion sociale des femmes qui font un passage au sein de nos ressources. Les résultats de ces services ont fait leurs preuves, mais le financement demeure largement insuffisant.

Les besoins en logement sont variés et des mesures diversifiées sont nécessaires. C'est la raison pour laquelle le PPLIF est critique envers l'approche logement d'abord. Nous avons d'ailleurs exposé dans l'état de la situation que cette approche avait démontré peu de résultats sur un long terme, notamment pour les femmes et les mères en situation d'itinérance. Nous préférons parler en termes de continuum d'offre résidentielle qui en appelle, entre autres, à respecter le rythme et les besoins de chacune. Le financement des ressources pour femmes en difficulté doit donc être grandement bonifié.

LES RECOMMANDATIONS

Ce que les expertes du vécu recommandent :

- **Bonifier et faciliter**

- l'accès aux logements sociaux;
- l'accès aux logements sociaux et communautaires aux femmes qui ont un statut d'immigration précaire ou sont en attente de statut;
- l'offre de services des ressources d'hébergement pour femmes en difficulté : de la ressource d'urgence aux logements communautaires.

Nos recommandations :

- **Adopter** une approche de continuum d'offre résidentielle afin de répondre à la diversité des besoins des femmes;
- **Faciliter** l'accès aux programmes de soutien en logement;
- **Consolider et bonifier**
 - l'offre de logements communautaires avec soutien communautaire pour femmes, y compris dans les quartiers excentrés de Montréal et dans les régions;
 - l'offre d'hébergement entre l'hébergement d'urgence/court terme et les ressources de transition non mixtes, y compris dans les quartiers excentrés de Montréal et dans les régions;
 - l'offre de ressources transitoires à haut seuil d'inclusion non mixtes;
 - l'offre de maisons de chambre non mixtes;
- **Développer** des haltes-répît permanentes qui permettent de combler différents besoins – se reposer, manger, prendre une douche, boire de l'eau, faire du lavage – et s'assurer que les horaires de ces haltes sont flexibles;
- **Bonifier** le financement des services de soutien après hébergement développés par nos ressources.

À l'instar du RAPSIM et la FOHM,

- que la construction de logements sociaux destinés aux personnes en situation d'itinérance soit automatiquement attachée à un financement en soutien communautaire en logement social récurrent et adéquat au projet.

À l'instar de nombreux organismes dont le FRAPRU et le RAPSIM,

- **Réaliser** 50 000 logements sociaux en 5 ans.

3.7 - Des ressources adaptées aux réalités des femmes

LES CONSTATS

- En 2022-2023, nos cinq maisons ont comptabilisé 25 119 refus par manque de places alors que ce nombre était de 17 871 en 2010-2011 (PPLIF, 2019);
- Un manque de ressources permettant d'accueillir les femmes sans contrainte et adaptées à leurs diverses réalités : femmes qui consomment activement, celles qui ne désirent pas avoir un suivi psychosocial, travailleuses du sexe, celles qui craignent les démarches administratives, mères accompagnées de leur(s) enfant(s) qui consomment et/ou qui vivent avec des enjeux de santé mentale, celles qui sont en perte d'autonomie cognitive ou en situation de handicap, celles qui ont un comportement dérangeant, etc.;
- Les ressources doivent être adaptées afin de réduire le stress vécu, de favoriser le sentiment de sécurité et de développer des lieux dont « les qualités esthétiques renvoient une image valorisante » (Architecture sans frontières Québec [ASFQ], 2023, p.51) aux femmes qui fréquentent nos ressources.

Au-delà d'une question de confort, les femmes et les personnes de la diversité de genre ont besoin de milieux de vie à échelle humaine non mixtes qui respectent leur intimité et leur rythme. Un espace qu'elles peuvent s'approprier, un lieu qui permette de cesser, le temps d'un instant, d'être en hypervigilance. Ces ressources doivent également permettre aux femmes d'obtenir un soutien de la part de personnes intervenantes formées à leurs réalités sans pour autant se voir imposer de projet de vie. Ensemble, ces facteurs ont le potentiel d'offrir une amélioration du sentiment de sécurité. Ce sont des éléments importants à considérer puisque sortir de la rue, c'est se (re)construire à la suite d'un processus de déshumanisation subi quotidiennement.

LES RECOMMANDATIONS

Ce que les expertes du vécu recommandent :

- **Aménager** les ressources afin qu'elles soient un lieu qui favorise la guérison et le bien-être;
- **Aménager** les ressources afin de favoriser un sentiment de sécurité, notamment une chambre avec une porte qui se barre;
- **Respecter** leur rythme tout en soutenant leurs démarches;
- **Développer** des services de soutien et d'hébergement pour les mères et les familles en difficulté.

Nos recommandations :

- **Financer** adéquatement la bonification et le développement
 - de ressources à échelle humaine;
 - de ressources à haut seuil d'inclusion pour femmes sur l'ensemble du continuum d'offre d'hébergement;
 - d'offre d'hébergement et de logements avec soutien communautaire pour les mères et les familles en difficulté, dont les mères qui vivent des enjeux de santé mentale;
 - d'offre d'hébergement pour les personnes de la diversité de genre;
 - d'offre d'hébergement adapté aux femmes en perte d'autonomie cognitive ou physique et à mobilité réduite;
 - d'offre de ressources adaptées et inclusives pour les femmes vieillissantes qui vivent avec de multiples réalités, dont le travail du sexe, la consommation, etc.;
- **Bonifier et consolider** le financement du soutien communautaire en hébergement et en ressources de transition
- **Réfléchir et développer** les ressources pour femmes dans une perspective de réduction des méfaits qui répond à leurs besoins de santé et sécurité.

3.8 – Pour un réel partage de l’espace public

LES CONSTATS

→ **Judiciarisation :**

À l’instar des hommes qui occupent ou habitent la rue, les femmes sont victimes de profilage social et racial. Le droit d’investir l’espace public leur est souvent nié. Cela dit, peu de recherches sont orientées sur l’expérience des femmes.

→ **Sécurité :**

Au-delà de la judiciarisation des femmes, nous avons exposé dans l’état de la situation que la sécurité des femmes est un besoin non répondu et les violences auxquelles elles sont exposées sont peu considérées, voire souvent banalisées.

→ **Mobilité :**

Les femmes en situation d’itinérance ou à risque de l’être sont également confrontées à des enjeux de mobilité, notamment en raison du coût des transports ou de la crainte de les utiliser. L’accès à la mobilité constitue pourtant un enjeu pour obtenir des soins de santé, les services d’organismes qu’elles ont l’habitude de fréquenter, de se rendre à des lieux de formation ou d’emploi.

Pour les femmes en situation d’itinérance ou à risque de l’être, le partage de l’espace public outrepassa l’aspect de la judiciarisation. La sécurité des femmes et des personnes de la diversité de genre constitue également un enjeu important qui doit être davantage abordé lorsqu’il est question de partage de l’espace public.

LES RECOMMANDATIONS

Nos recommandations :

- **Évaluer** les effets de la judiciarisation et du profilage social et racial sur les femmes qui occupent ou habitent la rue;
- **Instaurer** une tarification sociale pour les transports en commun, incluant les titres de transport journaliers et hebdomadaires;
- **Développer et bonifier** des services de déménagement pour soutenir les femmes en difficulté.

À l’instar de la Ligue des droits et libertés,

- **Abroger** ou modifier plusieurs règlements municipaux qui sont à la source de pratiques de profilage racial et social persistantes dans l’espace public.

4 – En conclusion

Prévenir et lutter contre l’itinérance des femmes et des personnes de la diversité de genre, c’est viser la mise à mal de l’ensemble des inégalités systémiques et situations d’injustice qui précarisent leur parcours (violences subies, l’accès à la santé, au logement, à un revenu décent, etc.). C’est mettre en place des mesures qui visent à favoriser la (re)prise du pouvoir sur leur vie dans le respect de leur singularité. C’est également mettre en place des initiatives qui permettent de se sentir et d’être en sécurité. C’est surtout une question de dignité humaine.

Prévenir et lutter contre l’itinérance des femmes, c’est ne pas leur faire porter le poids de la (ré) intégration sociale. C’est agir sur l’environnement social et physique de nos communautés afin de créer des espaces qui favorisent la participation sociale et l’inclusion sociale⁷ de l’ensemble des femmes et des personnes de la diversité de genre.

Leurs besoins sont diversifiés, multiples et complexes. Pour lever les barrières à l’inclusion sociale tout en respectant la singularité de chacune d’elles, on ne peut donc mettre en place une réponse unique.

Les voix de celles qui vivent quotidiennement l’expérience de l’itinérance et de celles qui les accompagnent doivent être considérées afin d’élaborer des mesures cohérentes avec leurs besoins.

Elles ont besoin d’être entendues, que leur parole soit valorisée.

Elles ont besoin d’être crues !



⁷ L’inclusion sociale et l’intégration sociale sont souvent des termes utilisés en continuité ou de manière interchangeable. Pourtant, les moyens pour y parvenir sont bien différents. L’inclusion sociale implique d’agir sur l’environnement des individus alors que pour l’intégration, les mesures sont orientées vers l’individu. L’intégration responsabilise l’individu alors que l’inclusion inclut une dimension collective.